
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juin 2020 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement (Google Meet)
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Marika MERCURE, Régisseur
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim (Google Meet)
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme permis inspections (Google Meet)
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social (Google Meet)

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui prévoit notamment :

« QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; »

«Le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. »

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau, a participé à cette séance par visioconférence Google Meet.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement président déclare la séance ouverte à 19 h 32.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance en présentiel et à distance.

Annonces du maire

Le maire souligne la Semaine des personnes handicapées, du 1^{er} au 7 juin et mentionne que la 24^e édition se déroulera sous le thème de la solidarité, pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient de l'entraide requise durant la COVID-19.

Le maire informe les citoyens du décès de monsieur Henri-Marc Locas le 5 mai 2020 à la suite d'une infection à la COVID-19. Il offre, au nom des membres du conseil d'arrondissement, ses condoléances à la famille et aux proches du défunt.

Par la suite, le maire fait le point sur la situation de la COVID-19 dans l'arrondissement. En date du 1^{er} juin 2020, l'arrondissement dénombre 190 cas confirmés et 24 décès. Il informe les citoyens du début du déconfinement et l'ouverture des bureaux de la division de l'urbanisme aux citoyens sur rendez-vous, l'ouverture du skate park, du parc à chien, des aires de jeux et des terrains de tennis. Il invite les citoyens à suivre les diverses plateformes d'information pour rester informé. Il rappelle l'importance de suivre les directives de distanciation physique et le port du couvre-visage lorsque la distanciation n'est pas possible.

Par ailleurs, il se dit satisfait du travail accompli par les employés de l'arrondissement qui ont participé aux déploiements des mesures de protections sur le territoire en préparation de possibles inondations.

Ensuite, il annonce que la tonte de gazon a débuté à l'arrondissement. Il mentionne qu'une portion du terrain sur le boulevard Jacques-Bizard après de la rue Cherrier n'a pas été coupée afin de créer un écosystème pour les polinisateurs, les oiseaux et les petits mammifères.

Il remercie le Club de golf Saint-Raphaël, d'avoir retiré tous les véhicules de la compagnie Discount comme convenu le 20 mai.

Finalement, il adresse des félicitations à monsieur Pierre-Yves Morin pour sa nomination à titre de directeur d'arrondissement par intérim, et souhaite un prompt rétablissement à monsieur Daniel Le Pape. Il tient à souligner le départ de madame Valérie Cormier qui était inspectrice du cadre bâti jusqu'au 15 mai 2020 à l'arrondissement et lui souhaite bon succès dans ses nouveaux défis à la Ville de Chambly.

CA20 28 115

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 2 juin 2020, en retirant le point 20.03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 40

Philippe Therrien	Cyclistes et signalisation routière
André Laniel	Aménagement de trottoirs unidirectionnels
Nathalie Vézina	Appels d'offres – Terrasse Martin
Danielle Messier Trussart	Travaux de réfection et surélévation des rues
Chantal Venne	Sécurité à L'Île-Bizard
Béatrice Russo,	Vitesse dans les rues
Maria El Moulou	Vitesse dans les rues
Marie-Pier Carrière Bélanger	Vitesse dans les rues
Martin Bourdeau	Travaux de reconstruction de passerelles

Raymond Pilon	Dépotoir municipal
Pascal Soucy	Vitesse dans les rues
Guillaume Côté	Ordre du jour du conseil; projet d'égout Terrasse Martin
Philippe Therrien	Signalisation pour piétons/vélos
Frédérique Blouin	Suivi de dossier – sécurité des enfants rue Pierre-Forétier
Ashley Kellie	Vitesse dans les rues
Caroline Parent	Réfection des rues Jean-Yves, Paquin et Roy
Marc Senechal	Demande d'installation d'enseignes pour cyclistes
Martine Blanchet (Groupe de travail sur la problématique de la vitesse dans les rues de L'Île-Bizard)	Vitesse dans les rues

Fin : 20 h 19

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 19

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau demande la nature de l'offre de services en matière de loisirs et culture dans l'arrondissement au cours des prochaines semaines, notamment pour les camps de jour.

Fin : 20 h 25

CA20 28 116

Adopter les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2020;
- le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020;
- le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA20 28 117

Prendre acte du dépôt du compte-rendu de la séance du 14 mai 2020 du comité de sécurité publique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du compte-rendu du comité de sécurité publique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du jeudi 14 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1202714027

CA20 28 118

Prendre acte du dépôt de documents portant sur le projet d'aménagement du Village de Sainte-Geneviève

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des documents suivants:

- Proposition d'aménagement d'un terrain municipal à Sainte-Geneviève;
- Procès-verbal d'une consultation publique tenue le 28 janvier 2020;
- Compte-rendu d'une rencontre de démarrage du comité consultatif du Village Sainte-Geneviève tenue le 6 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1202714025

CA20 28 119

Mandater la firme FNX innov. à soumettre, au nom de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la demande d'autorisation requise et présenter tout engagement en lien à cette demande pour effectuer des travaux de reconstruction de la chaussée ainsi que de construction d'un nouvel égout sanitaire avec un poste de pompage de la rue Terrasse Martin.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- 1) d'autoriser et de mandater la firme FNX innov à soumettre, au nom de l'arrondissement, au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE (L.R.Q., c. Q-2, a. 22), la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE et présenter tout engagement en lien à cette demande pour effectuer des travaux de reconstruction de la chaussée ainsi que de construction d'un nouvel égout sanitaire avec un poste de pompage de la rue Terrasse Martin;

- 2) de confirmer l'engagement de l'arrondissement de transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MELCC;
- 3) de confirmer l'engagement de l'arrondissement que, dans la zone de récurrence 0-20 ans, seules les constructions existantes et légalement établies seront desservies par les ouvrages d'égouts projetés;
- 4) de confirmer l'engagement de l'arrondissement à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et de bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales qui seront mises en place;
- 5) le tout en vertu des points 2.2, 2.3, 3.20.1 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207474009

CA20 28 120

Autoriser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, organisme reconnu par la politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement pour l'année 2020.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe sportif Saint-Raphaël pour l'année 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) et le Complexe sportif Saint-Raphaël, établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier, notamment une entente de visibilité à titre de partenaire de saison ainsi que la participation à un comité de travail conjoint (arrondissement / partenaire) dont le mandat sera de développer et mettre en place les rapports cités dans le contrat de fourniture de services;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1207593012

CA20 28 121

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 avril 2020, en vertu du règlement CA28 0052.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 avril 2020, en vertu du règlement CA28 0052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1202714026

CA20 28 122

Affectation des surplus de gestion affectés - divers au surplus de gestion affecté - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 20 725 \$, représentant les revenus du tournoi de golf du maire de 2019.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver l'affectation d'une somme de 20 725 \$ au compte de surplus de gestion affecté - autres fins (tournoi de golf).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1207434001

CA20 28 123

Prendre acte du rapport du maire aux citoyen.nes des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au 31 décembre 2019 et autoriser la diffusion du rapport sur le site internet de l'arrondissement.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du rapport du maire aux citoyen.nes des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Ste-Geneviève;

De décréter que ledit rapport soit publié sur le site internet de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1200364004

CA20 28 124

Règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 dans le but de créer une nouvelle zone au nord du chemin North-Ridge et au sud des zones C5-129 et R1-126 au détriment de la zone R1-125, prohibant l'usage résidentiel et autorisant les usages de golf, parc et récréation.

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Monsieur Normand Marinacci en vue d'un dépôt et de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 dans le but de créer une nouvelle zone au nord du chemin North-Ridge et au sud des zones C5-129 et R1-126 au détriment de la zone R1-125, prohibant l'usage résidentiel et autorisant les usages de golf, parc et récréation.

40.01 1207905018

CA20 28 125

Demande d'autorisation de sollicitation sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard- Sainte-Geneviève par les Louveteaux - Louvettes de l'association des aventuriers de Baden-Powell afin de recueillir des contenants consignés vides, dans le respect des consignes de la santé publique en ce qui a trait à la COVID-19, le tout conformément à l'article 6.1.2.6 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser les Louveteaux - Louvettes de l'association des aventuriers de Baden-Powell à effectuer une collecte de bouteilles vides sur le territoire de l'arrondissement en respectant les consignes de la Santé publique en ce qui a trait à la COVID-19,

Dates ciblées :

1er weekend : samedi 13 juin et dimanche 14 juin, entre 12 h 30 et 16 h 30.

2ieme weekend (si besoin) : samedi 20 juin et dimanche 21 juin, entre 12 h 30 et 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1207593010

CA20 28 126

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la pose d'une enseigne détachée saisonnière à l'adresse sise au 387, rue Cherrier, composée par le lot no 4 298 930 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la pose d'une enseigne détachée saisonnière à l'adresse sise au 387, rue Cherrier composée du lot no 4 298 930 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1207905017

CA20 28 127

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à la propriété située à l'adresse sise au 100, Roussin correspondant au lot no 4 590 223 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à la propriété située à l'adresse sise au 100, Roussin correspondant au lot no 4 590 223 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

QUE les fenêtres soient alignées;

QU'une fenêtre soit ajoutée sur la partie agrandie en façade avant principale.

Avec les matériaux extérieurs suivants :

- Un (1) parement extérieur :
 - o Déclin de vinyle Gentek double 4" horizontal de couleur poussière de lune;
- Un (1) parement extérieur sur le pignon en façade avant :
 - o Déclin de vinyle Mitten double 4" vertical de couleur cyprès;
- Un (1) parement extérieur sur les pignons en façade latérale :
 - o Déclin de vinyle Gentek double 4" vertical de couleur vert sauge;
- Toiture en bardeau d'asphalte IKO Dysnaty de couleur vert émeraude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA20 28 128

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement, le remplacement et le rehaussement de la fondation d'une résidence unifamiliale isolée à la propriété située à l'adresse sise au 15, croissant Barabé composée du lot no 4 589 918 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement, le remplacement et le rehaussement de la fondation d'une résidence unifamiliale isolée à la propriété située à l'adresse sise au 15, croissant Barabé composé du lot no 4 589 918 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Un (1) parement extérieur :
 - o Déclin de vinyle horizontal de couleur blanche;
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur noire;
- Contours des fenêtres et de la porte patio, fascias et soffites seront en aluminium de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1207905015

CA20 28 129

D'autoriser la tenue de collectes spéciales de cannettes et bouteilles consignées dans le stationnement du Complexe sportif St-Raphael les samedis du mois de juin 2020 entre 10h et 16h.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser la tenue de collectes spéciales de cannettes et bouteilles consignées dans le stationnement du Complexe sportif St-Raphael les samedis du mois de juin 2020 entre 10 h et 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1207576003

Dépôt de documents – avril 2020

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaires;
- Virements PTI;
- Budget du golf;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

Période de questions du public

Aucune question.

70.01

CA20 28 130

Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 juin 2020, à 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2020.